

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1145

18 avril 2016

### SOMMAIRE

911 for IT S.A. ....	54953	Pfizer Europe Holdings Sàrl .....	54915
ACMCL, Association des cultures et musiques camerounaises au Luxembourg .....	54957	Pfizer Europe Holdings Sàrl .....	54915
Alla Fornace S.à r.l. ....	54923	Pfizer PFE Germany Holding 2 S.à r.l. ....	54915
Allandin Investment S.A. ....	54959	Project Venice S.à r.l. ....	54917
AmTrust Reinsurance Luxembourg .....	54954	Riverbend S.A. ....	54919
Finepoint Capital Partners I s.à r.l. ....	54925	Startup Station S.à r.l. ....	54919
Global Jet Luxembourg S.A. ....	54918	Strategia S.à r.l. ....	54919
Gravity Racing International .....	54918	Supervalves SA .....	54919
Hospitality Services Luxembourg S.A. ....	54917	TH IV S.A. ....	54920
HPH Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l. ...	54915	Tishman Speyer SW S.à r.l. ....	54923
Hush Lux S.à r.l. ....	54915	TS West End Plaza S.à r.l. ....	54923
Hyperion Euro Growth S.à r.l. ....	54916	Tulsa Luxembourg S.à r.l. ....	54943
Hyperion Refinance S.à r.l. ....	54916	Vaglio Lux S.A. ....	54920
Indufin Capital Partners S.A., SICAR .....	54918	Valon S.A. ....	54922
Internos S.à r.l. ....	54917	Venetta S.à r.l. ....	54920
Invictus Consulting S.à r.l. ....	54918	Verbela Participations S.A. ....	54922
Jemco S.A. ....	54921	Verdila S.à r.l. ....	54920
KaiserStone .....	54921	Volaris S.A. ....	54951
Kasai S.A. ....	54921	VPP S.à r.l. ....	54922
Oliam S.A. ....	54914	Weila Immobilien S.A. ....	54952
Parrot 9 SCSp .....	54914	West Invest S.A. ....	54923
PBL Luxembourg S.A. ....	54916	ZHS Holding 1 .....	54946

**Parrot 9 SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 203.631.

—  
STATUTS

*Extrait*

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date du 02 février 2016 que la société en commandite spéciale Parrot 9 SCSp a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est Parrot 9 SCSp.

2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des valeurs mobilières, des parts de capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, des bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

3. La date de constitution de la Société est le 02 février 2016, la Société est établie pour une durée illimitée.

4. L'associé commandité de la Société est Parrot 9 Spółka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Pologne, ayant son siège social à Rondo ONZ 1 Str., 12<sup>ème</sup> étage, 00-124 Varsovie, Pologne, et enregistrée auprès du Registre polonais du commerce et des sociétés sous le numéro 0000502084 (l'Associé Commandité").

5. Le siège social de la Société est au 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> étage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature d'un des gérants ou par la signature de toute personne à laquelle le(s) gérant(s) a(ont) délégué le pouvoir de signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016062487/43.

(160023563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Oliam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.784.

—  
Les statuts coordonnés au 5 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016062478/11.

(160023497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Pfizer PFE Germany Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016062492/10.

(160023191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016062517/10.

(160023197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016062518/10.

(160023199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**HPH Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 203.142.

En date du 28 décembre 2015, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

1) l'associé Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l. avec siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, a cédé 12,500 parts sociales à Tricon Associates Inc. avec siège social au Mossfon Building, 2/F, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 08320886 WTC, Panama qui les acquiert.

2) En conséquence, Tricon Associates Inc., précité, devient l'associé unique avec 12,500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016066051/14.

(160028273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Hush Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.128.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016066033/10.

(160027886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Hyperion Euro Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 186.909.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 15 février 2016*

*Décisions*

Après délibération, l'Assemblée, a décidé, à l'unanimité:

d'accepter la démission de Monsieur Jean-Luc CLAUSE en tant que gérant de catégorie A.

de nommer en remplacement Madame Siham BENDAHER, né le 24 mai 1980 à Bordj Bou Arreridj (Algérie), résidant professionnellement au 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg pour une durée indéterminée.

de procéder au transfert du siège social de son adresse actuelle le 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet immédiat.

Alain NOULLET, administrateur de la Société, informe que son adresse a été transférée au 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066035/21.

(160028559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Hyperion Refinance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 18.100,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 192.810.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 15 février 2016*

*Décisions*

Après délibération, l'Assemblée, a décidé, à l'unanimité:

d'accepter la démission de Monsieur Jean-Luc CLAUSE en tant que gérant de catégorie A.

de nommer en remplacement Madame Siham BENDAHER, né le 24 mai 1980 à Bordj Bou Arreridj (Algérie), résidant professionnellement au 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg pour une durée indéterminée.

de procéder au transfert du siège social de son adresse actuelle le 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet immédiat.

Alain NOULLET, administrateur de la Société, informe que son adresse a été transférée au 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066036/21.

(160028557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 61.616.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Monsieur Gallagher Thomas James est la suivante:  
Trident House, Dublin Road, Naas, County Kildare, W91 VY6W, Irlande

Fait à Luxembourg, le 11 février 2016.

Xavier De Cillia

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2016066281/12.

(160027960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Project Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 203.296.

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 27 janvier 2016 que l'associé unique de la Société, nommément Blue Skye Financial Partners S.à r.l., société à responsabilité limitée, a transféré l'intégralité des parts sociales de classe A qu'il détenait dans la Société, à savoir 6.125 parts sociales de classe A comme suit:

- 4.104 parts sociales de classe A à Leonardo Investments LLC, une «Limited Liability Company» dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, County of New Castle, Delaware, États-Unis d'Amérique et enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5946198; et

- 2.021 parts sociales de classe A à Michelangelo Investments LLC, une «Limited Liability Company» dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, County of New Castle, Delaware, États-Unis d'Amérique et enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5946200.

Par conséquent, les associés de la Société sont désormais:

- Blue Skye Financial Partners S.à r.l., société à responsabilité limitée;
- Leonardo Investments LLC; et
- Michelangelo Investments LLC

Le 12 février 2016.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066275/26.

(160027702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Hospitality Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.794.

*Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 8 février 2016*

L'Actionnaire Unique décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Thibaut Santiard en tant que Commissaire.

L'Actionnaire Unique décide de nommer Monsieur David Watelet, demeurant au 120, rue des Girolles F-01710 Thoiry (France) en tant que Commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016066050/14.

(160027944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066083/10.

(160027810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016066075/11.

(160028738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Invictus Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 157.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2016.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016066087/11.

(160028580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Gravity Racing International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.504.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 octobre 2015*

Les actionnaires décident de remplacer Monsieur Romain Bontemps de son mandat d'administrateur.

Les actionnaires nomment à sa place, Monsieur Loris de Sordi, directeur de sociétés, résidant professionnellement à 1, rue Petermelchen L-2370 Howald.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016066019/15.

(160028695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Global Jet Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 62.747.

EXTRAIT

La Société prend note que l'adresse de certains membres du conseil d'administration a changé et sont maintenant domiciliés à l'adresse suivante:

- Monsieur Michel REYBIER, Administrateur, Chemin des Rojalets n°8, 1296 Coppet, Suisse

- Monsieur Emmanuel SERGEANT, Administrateur, Rue Aline Mayrisch de Saint Hubert n°11, 8096 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016063750/15.

(160025152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

---

**Startup Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3564 Dudelange, 47, rue Schortgen.  
R.C.S. Luxembourg B 199.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Remich, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066337/10.

(160027916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Strategia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 203.386.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2016*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 26 janvier 2016 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu le gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Noah John Gellner, avec adresse professionnelle au 6, River Valley Gr # 25-03, Singapore 238403, est élu le gérant A de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;
- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu le gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 11 février 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066343/19.

(160028500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Supervalves SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 183.102.

Les statuts coordonnés au 25 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016066344/11.

(160028442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Riverbend S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 182.187.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par les actionnaires de la Société en date du 18 janvier 2016 que:

- (i) La démission de Monsieur Paul Crilly, administrateur de catégorie A, a été acceptée avec effet immédiat;
- (ii) Monsieur Darin Allen MacDonald, né à Whitecourt, Canada, le 30 janvier 1970, résidant professionnellement au 505, 2<sup>nd</sup> Street SW, T2P 1N8 Calgary - Alberta, Canada, a été nommé administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066310/15.

(160028444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**TH IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.485.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2203 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066415/9.

(160028711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Venetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.158.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé Unique de la société Venetta S.à r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

a cédé en date du 22 janvier 2016, le nombre des 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société Verdila S.à r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066443/15.

(160028487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Verdila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.157.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé Unique de la société Verdila S.à r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

a cédé en date du 22 janvier 2016, le nombre des 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société Ricano S.à r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066445/15.

(160028036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Vaglio Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 99, rue de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 73.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2016.

*Pour copie conforme*

Référence de publication: 2016066448/11.

(160028183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Jemco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.825.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Jemco S.A. tenue le 16 novembre 2015*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour extrait certifié conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016066099/13.

(160028726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**KaiserStone, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.584.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé prises en date du 15 février 2016*

Suite à la constitution de la Société, en date du 16 décembre 2015, l'Associé avait nommé aux fonctions de réviseur d'entreprises la société Audit Conseil Services S.à r.l.

L'Associé modifie cette résolution et nomme Audit Conseil Services S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes avec effet au 16 décembre 2015 et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Veillez noter que le siège social du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée, Audit Conseil Services Sàrl, a changé d'adresse et se trouve désormais au 47, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour KaiserStone*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066103/19.

(160028733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Kasai S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.495.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 5 février 2016 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67480

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066108/19.

(160027972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Verbela Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.691.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 11 février 2016 que:

- Le mandat de la société REVICONSLUT Sàrl, commissaire de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2020.

La Société prend acte du changement d'adresse de la société REVICONSLUT Sàrl au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066451/16.

(160028063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Valon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

En date du 1<sup>er</sup> février 2016, les actionnaires de la Société ont décidé:

1. D'accepter la démission de Monsieur Eric BREUILLE de son mandat d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2016;
2. De nommer les administrateurs suivants avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020:

- Monsieur Robert HOVENIER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Monsieur Antoine WIDEHEN, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg.

*Pour: VALON S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016066449/18.

(160028478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**VPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016066459/14.

(160028372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**West Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 183.531.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1<sup>er</sup> février 2016.*

*Décision*

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du: 19, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066471/12.

(160028209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Alla Fornace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 24.495.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016076257/10.

(160041659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**TS West End Plaza S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Tishman Speyer SW S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.168.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth of January.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

TS West End Plaza Holdings S.à r.l. (fka Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l.), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195353,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer SW S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of eleven thousand British Pound (GBP 11.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199168, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 5, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2682, dated October 1<sup>st</sup>, 2015, and whose articles of association have never been amended since then.

*Resolutions*

I. The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "Tishman Speyer SW S.à r.l." to "TS West End Plaza S.à r.l."

II. Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company's articles of association is amended to give it henceforth the following content:

"**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "TS West End Plaza S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in

particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

TS West End Plaza Holdings S.à r.l. (fka Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 195353,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

Le comparant est l’associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer SW S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199168, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 5 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2682, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et dont les statuts n’ont pas été modifiés depuis.

#### *Résolutions*

I. L’associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Tishman Speyer SW S.à r.l.» en «TS West End Plaza S.à r.l.».

II. Suite au changement de dénomination sociale, l’article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TS West End Plaza S.à r.l.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts)».

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate par les présentes qu’à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu’en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058308/84.

(160018278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**Finepoint Capital Partners I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.475.494,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 189.173.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,  
before Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARS:**

Finepoint Capital Partners I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered under number 5405495 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Attorney-in-Fact).

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the Attorney-in-Fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Finepoint Capital Partners I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD1,475,494, its registered office at 24, rue Beaumont, 2<sup>ème</sup> étage, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 189173 (the Company).

The Company was incorporated on 29 July 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2756, dated 6 October 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 12 August 2014 pursuant to a deed of the same notary, published in the Official Gazette number 2851, dated 10 October 2014.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Creation of eleven new classes of shares of the Company, being the ordinary shares (the Initial Ordinary Shares), the class A shares (the Class A Shares), the class B shares (the Class B Shares), the class C shares (the Class C Shares), the class D shares (the Class D Shares), the class E shares (the Class E Shares), the class F shares (the Class F Shares), the class G shares (the Class G Shares), the class H shares (the Class H Shares), the class I shares (the Class I Shares), and the class J shares (the Class J Shares), with a nominal value of USD1 (one United States dollar) each (together the Classes of Shares);

(iii) Conversion of the existing shares of the Company into 20,000 Initial Ordinary Shares, 145,553 Class A Shares, 145,549 Class B Shares, 145,549 Class C Shares, 145,549 Class D Shares, 145,549 Class E Shares, 145,549 Class F Shares, 145,549 Class G Shares, 145,549 Class H Shares, 145,549 Class I Shares, and 145,549 Class J Shares;

(iv) Decision to subsequently amend and fully restate the Articles so as to reflect the creation of the Classes of Shares, as well as any rights and obligations attaching to the Classes of Shares;

(v) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of USD1,000,000 (one million United States dollars), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD1,475,494 (one million four hundred and seventy-five thousand four hundred and ninety-four United States dollars) to USD2,475,494 (two million four hundred and seventy-five thousand four hundred and ninety-four United States dollars) by way of the issuance of an aggregate number of 1,000,000 new shares represented by 100,000 Class A Shares, 100,000 Class B Shares, 100,000 Class C Shares, 100,000 Class D Shares, 100,000 Class E Shares, 100,000 Class F Shares, 100,000 Class G Shares, 100,000 Class H Shares, 100,000 Class I Shares, and 100,000 Class J Shares with a nominal value of USD1 (one United States dollar) each (together the New Shares);

(vi) Subscription to, and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(vii) Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the issuance of the New Shares;

(viii) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(ix) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create the Classes of Shares of the Company, being the Initial Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares, with a nominal value of USD1 (one United States dollar) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder further resolves to convert the existing 1,475,494 shares of the Company into 20,000 Initial Ordinary Shares, 145,553 Class A Shares, 145,549 Class B Shares, 145,549 Class C Shares, 145,549 Class D Shares, 145,549 Class E Shares, 145,549 Class F Shares, 145,549 Class G Shares, 145,549 Class H Shares, 145,549 Class I Shares, and 145,549 Class J Shares, having a nominal value of USD1 (one United States dollar) each, all such shares representing the entire issued and outstanding share capital of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles which shall now read as follows:

**“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Finpoint Capital Partners I.S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.** The corporate objects of the Company are as follows:

3.1 The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company’s corporate objects and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets, provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.

3.3 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **5. Capital.**

#### 5.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at USD1,475,494 (one million four hundred seventy-five thousand four hundred and ninety-four United States dollars) represented by 1,475,494 (one million four hundred seventy-five thousand four hundred and ninety-four) shares, having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, all of which are fully paid up, and represented by:

- (a) 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the Initial Ordinary Shares and, individually, an Initial Ordinary Share);
- (b) 145,553 (one hundred forty-five thousand five hundred and fifty-three) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share);
- (c) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share);
- (d) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share);
- (e) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share);
- (f) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share);
- (g) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share);
- (h) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share);
- (i) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share);
- (j) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share); and
- (k) 145,549 (one hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class J shares (the Class J Shares and, individually, a Class J Share, and together with the Initial Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, and the Class I Shares, the Shares).

The rights and obligations attaching to the Shares (meaning all the issued Shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of Shares in accordance with article 5.3 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, or to allocate funds to the legal reserve.

The sole shareholder or the shareholders may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder or the shareholders to the Company without any Shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

### 5.2 Increase and reduction of the share capital

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendments of these Articles, or, as the case may be, by the Law, provided that any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures set out in article 5.3 of these Articles.

### 5.3 Redemption of Shares

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Shares may only be made within the respective periods set out below (the Class Periods):

(a) the period for the Class A Shares is the period starting on 18 December 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the Class A Period);

(b) the period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2017 (the Class B Period);

(c) the period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the Class C Period);

(d) the period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the Class D Period);

(e) the period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2020 (the Class E Period);

(f) the period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2021 (the Class F Period);

(g) the period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2022 (the Class G Period);

(h) the period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the Class H Period);

(i) the period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the Class I Period); and

(j) the period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the Class J Period).

Where a class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Shares can be made during a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period.

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Shares and shall continue to end on the day such as set out above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es) of Shares, the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company and approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders in accordance with article 13.7 of these Articles.

The repurchase of any class of Shares is permitted provided that:

(a) a class of Shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Initial Ordinary Shares;

(b) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the sole manager or board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles;

(c) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current

financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles; and

(d) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

Available Amount shall mean the total amount of profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, any amount booked in the Company's accounts as share premium and/or Capital Surplus, as the case may be), and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (w) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (x) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (y) any dividends to which the holder(s) of the Initial Ordinary Shares is entitled, pursuant to the Articles, and (z) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which the holder(s) of the Initial Ordinary Shares is entitled, pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in good faith and with a view to maintaining the Company's ability to continue as a going concern.

Available Liquidities shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

Cancellation Amount shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

Interim Accounts shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date shall mean the date no earlier than 30 days, but no later than 10 days before the date on which the relevant Shares will be repurchased and cancelled.

Profit Entitlement shall mean the dividend entitlements represented by a percentage of nominal value of the relevant class of Shares as set out in article 15.3 of the Articles.

## **6. Shares.**

6.1 Except as otherwise provided in these Articles, each Share entitles its holder to a portion of the corporate assets and profits of the Company which is proportionate to the number of Shares such holders hold in the Company.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.4 A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.5 For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.7 Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to article 5.3 of these Articles, no shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of Shares then held by the transferring shareholder.

### III. Management - Representation

#### 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

#### 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

#### 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### 12. Powers and voting rights.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2 If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3 In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

### **13. Notices, Quorum, Majority and voting procedures.**

13.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2 Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3 General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6 Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7 These Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4 The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

### **15. Allocation of profits.**

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2 After allocation to the legal reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividends, each share entitling to the same proportion of such distributions except as set out in article 15.3. below.

15.3 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, such dividends shall be allocated and paid in the following order:

(a) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 1% of the nominal value of the Class A Shares;

(b) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 2% of the nominal value of the Class B Shares;

(c) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 3% of the nominal value of the Class C Shares;

(d) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 4% of the nominal value of the Class D Shares;

(e) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 5% of the nominal value of the Class E Shares;

(f) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 6% of the nominal value of the Class F Shares;

(g) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 7% of the nominal value of the Class G Shares;

(h) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 8% of the nominal value of the Class H Shares;

(i) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 9% of the nominal value of the Class I Shares;

(j) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 10% of the nominal value of the Class J Shares;

(k) the holder(s) of the Initial Ordinary Shares shall be entitled to receive a dividend equal to 11% of the nominal value of the Initial Ordinary Shares; and

(l) the remainder of any dividend distribution shall be allocated to the holder(s) of all the classes of Shares in proportion to the respective number of Shares they hold in the Company, pursuant to a decision of the general meeting of shareholders.

15.4 Should the whole last outstanding class of Shares (by reverse alphabetical order, i.e., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 5.3 of these Articles at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e., initially the Class I Shares).

15.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) interim accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers;

(b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(d) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(e) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an aggregate amount of USD1,000,000 (one million United States dollars), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD1,475,494 (one million four hundred and seventy-five thousand four hundred and ninety-four United States dollars) to USD2,475,494 (two million four hundred and seventy-five thousand four hundred and ninety-four United States dollars) by way of the issuance of the New Shares, in exchange for a contribution in kind (the Contribution) in the aggregate amount of USD7,232,096.13 (seven million two hundred and thirty-two thousand ninety-six United States dollars and thirteen cents).

### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an amount of USD7,232,096.13 (seven million two hundred and thirty-two thousand ninety-six United States dollars and thirteen cents) consisting in a receivable (the Contributed Receivable).

The value of the Contribution shall be allocated as follows:

(i) an aggregate amount of USD1,000,000 (one million United States dollars) of the Contribution represented by 100,000 Class A Shares, 100,000 Class B Shares, 100,000 Class C Shares, 100,000 Class D Shares, 100,000 Class E Shares, 100,000

Class F Shares, 100,000 Class G Shares, 100,000 Class H Shares, 100,000 Class I Shares, and 100,000 Class J Shares, is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an aggregate amount of USD6,232,096.13 (six million two hundred and thirty-two thousand ninety-six United States dollars and thirteen cents) of the Contribution is allocated to the share premium account of the Company, out of which USD623,209.613 is attached to the Class A Shares, USD623,209.613 is attached to the Class B Shares, USD623,209.613 is attached to the Class C Shares, USD623,209.613 is attached to the Class D Shares, USD623,209.613 is attached to the Class E Shares, USD623,209.613 is attached to the Class F Shares, USD623,209.613 is attached to the Class G Shares, USD623,209.613 is attached to the Class H Shares, USD623,209.613 is attached to the Class I Shares, and USD623,209.613 is attached to the Class J Shares.

The ownership and valuation of the Contributed Receivable is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate) which confirms, inter alia, that the value of the Contributed Receivable is at least equal to USD7,232,096.13 (seven million two hundred and thirty-two thousand ninety-six United States dollars and thirteen cents).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the Attorney-in-Fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

“ **5.1. Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at USD2,475,494 (two million four hundred and seventy-five thousand four hundred and ninety-four United States dollars) represented by 2,475,494 (two million four hundred and seventy-five thousand four hundred and ninety-four) shares, having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, all of which are fully paid up, and represented by:

- (a) 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the Initial Ordinary Shares and, individually, an Initial Ordinary Share);
- (b) 245,553 (two hundred forty-five thousand five hundred and fifty-three) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share);
- (c) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share);
- (d) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share);
- (e) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share);
- (f) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share);
- (g) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share);
- (h) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share);
- (i) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share);
- (j) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share); and
- (k) 245,549 (two hundred forty-five thousand five hundred and forty-nine) class J shares (the Class J Shares and, individually, a Class J Share, and together with the Initial Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, and the Class I Shares, the Shares).

The rights and obligations attaching to the Shares (meaning all the issued Shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of Shares in accordance with article 5.3 of the Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, or to allocate funds to the legal reserve.

The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).”

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to (i) any manager of the Company, and (ii) any lawyer or employee practising within, or employed by, the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Attorney-in-Fact of the Sole Shareholder, the Attorney-in-Fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

**COMPARAIT:**

Finepoint Capital Partners I, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, et immatriculé sous le numéro 5405495 (l'Associé Unique),

représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Finepoint Capital Partners I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 1.475.949USD, son siège social au 24, rue Beaumont, 2<sup>ème</sup> étage, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 189173 (la Société).

La Société a été constituée le 29 juillet 2014 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant alors à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel), numéro 2756 en date du 6 octobre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 août 2014 en vertu d'un acte du même notaire, publié au Journal Officiel numéro 2851 en date du 10 octobre 2014.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Création de onze nouvelles classes de parts sociales de la Société, étant les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires Initiales), les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et les parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (ensembles les Classes de Parts Sociales);

(iii) Conversion des parts sociales existantes de la Société en 20.000 Parts Sociales Ordinaires Initiales, 145.553 Parts Sociales de Classe A, 145.549 Parts Sociales de Classe B, 145.549 Parts Sociales de Classe C, 145.549 Parts Sociales de Classe D, 145.549 Parts Sociales de Classe E, 145.549 Parts Sociales de Classe F, 145.549 Parts Sociales de Classe G, 145.549 Parts Sociales de Classe H, 145.549 Parts Sociales de Classe I, et 145.549 Parts Sociales de Classe J;

(iv) Décision de modifier et de refonder en conséquence intégralement les Statuts de manière à refléter la création des Classes de Parts Sociales, ainsi que tous droits et obligations y étant attachés;

(v) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 1.000.000USD (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.475.494USD (un million quatre-cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 2.475.494USD (deux million quatre-cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission d'un montant total de 1.000.000 nouvelles parts sociales représentées par 100.000 Parts Sociales de Classe A, 100.000 Parts Sociales de Classe B, 100.000 Parts Sociales de Classe C, 100.000 Parts Sociales de Classe D, 100.000 Parts Sociales de Classe E, 100.000 Parts Sociales de Classe F, 100.000 Parts Sociales de Classe G, 100.000 Parts Sociales de Classe H,

100.000 Parts Sociales de Classe I et 100.000 Parts Sociales de Classe J, ayant chacune une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (ensemble les Nouvelles Parts Sociales);

(vi) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales;

Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social mentionnées ci-dessus, et pouvoir donné à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société, et accomplir toutes les formalités y afférentes; et

(vii) Divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer les Classe de Parts Sociales de la Société, étant les Parts Sociales Ordinaires Initiales, les Parts Sociales de Class A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les 1.475.494 parts sociales existantes de la Société en 20.000 Parts Sociales Ordinaires Initiales, 145.553 Parts Sociales de Classe A, 145,549 Parts Sociales de Classe B, 145,549 Parts Sociales de Classe C, 145,549 Parts Sociales de Classe D, 145,549 Parts Sociales de Classe E, 145,549 Parts Sociales de Classe F, 145,549 Parts Sociales de Classe G, 145,549 Parts Sociales de Classe H, 145,549 Parts Sociales de Classe I, et 145,549 Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes ces parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de refonder intégralement les Statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée»**

**1. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Finepoint Capital Partners I S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

#### **3. Objet social.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:

(a) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation; et

(b) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:

(c) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type uni-tranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;

(d) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;

(e) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société;

(f) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs; et

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

3.3 La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, debentures, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.

3.5 La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Capital social émis Le capital social de la Société est fixé à 1.475.494USD (un million quatre cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.475.494 (un million quatre cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt quatorze) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes étant entièrement libérées, représentées par:

(a) 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires Initiales et chacune, une Part Sociale Ordinaire Initiale);

(b) 145.553 (cent quarante cinq mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et chacune une Part Sociale de Classe A);

(c) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et chacune, une Part Sociale de Classe B);

(d) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et chacune, une Part Sociale de Classe C);

(e) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et chacune, une Part Sociale de Classe D);

(f) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et chacune, une Part Sociale de Classe E);

(g) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et chacune, une Part Sociale de Classe F);

(h) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et chacune, une Part Sociale de Classe G);

(i) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et chacune, une Part Sociale de Classe H);

(j) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I et chacune, une Part Sociale de Classe I); et

(k) 145.549 (cent quarante cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J et chacune, une Part Sociale de Classe J, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires Initiales, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe

E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales).

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute Part Sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de Parts Sociales tel que prévu à l'article 5.3 des Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

L'associé unique ou les associés peuvent effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l'associé unique ou les associés de la Société, sans qu'aucune Part Sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

## 5.2 Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts à la condition que toute réduction du capital de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 5.3 des Statuts.

## 5.3 Rachat des parts sociales

Une diminution du capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales peut seulement être réalisée au cours des périodes prévues ci-dessous (les Périodes de Classe):

(a) la période pour les Parts Sociales de Classe A est la période débutant le 18 décembre 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la Période de Classe A);

(b) la période pour les Parts Sociales de Classe B est la période débutant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la Période de Classe B);

(c) la période pour les Parts Sociales de Classe C est la période débutant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la Période de Classe C);

(d) la période pour les Parts Sociales de Classe D est la période débutant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la Période de Classe D);

(e) la période pour les Parts Sociales de Classe E est la période débutant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la Période de Classe E);

(f) la période pour les Parts Sociales de Classe F est la période débutant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la Période de Classe F);

(g) la période pour les Parts Sociales de Classe G est la période débutant le jour suivant la Période de Classe F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la Période de Classe G);

(h) la période pour les Parts Sociales de Classe H est la période débutant le jour suivant la Période de Classe G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la Période de Classe H);

(i) la période pour les Parts Sociales de Classe I est la période débutant le jour suivant la Période de Classe H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la Période de Classe I); et

(j) la période pour les Parts Sociales de Classe J est la période débutant le jour suivant la Période de Classe I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2025 (la Période de Classe J).

Lorsqu'une classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée au cours d'une Période de Classe, le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales peut être réalisée au cours d'une nouvelle période (la Nouvelle Période) qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période qui précède et se rapporte à une autre classe), et qui s'achève au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Classe J.

Afin d'éviter toute ambiguïté, dans le cas où le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales aura lieu avant la fin de l'écoulement de la Période de Classe y afférente (ou, le cas échéant, de la Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période), débutera le jour qui suivra le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales, et se poursuivra jusqu'au jour fixé ci-dessus.

Lors du rachat et de l'annulation de l'intégralité de la classe de Parts Sociales concernée, le Montant d'Annulation deviendra payable et exigible par la Société à son ou ses associés à proportion de leur détention dans la ou les classes concernée(s). Afin d'éviter toute ambiguïté, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement, en espèces, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou les associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts.

Le rachat de toute classe de Parts Sociales est autorisé sous réserve que:

(a) une classe de Parts Sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que la Société ne doit jamais racheter et annuler les Parts Sociales Ordinaires Initiales;

(b) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le gérant unique ou le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts;

(c) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tous profits reportés et tout autre montant alloué aux réserves disponibles de la Société, moins toutes pertes reportées et montants devant être alloués aux réserves selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et

(d) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

Pour les besoins des Statuts, les termes en lettres majuscules auront la signification suivante:

Montant Disponible signifie la somme totale des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission et/ou les Apports en Capitaux Propres, le cas échéant), et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée, mais réduite par (w) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimées en positif, (x) toutes sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts, tels qu'apparaissant dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage), (y) tous dividendes auxquels les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires Initiales ont droit, conformément aux dispositions des Statuts, et (z) tout Droit aux Profits, de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE).$$

Où:

AA = le Montant Disponible.

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfices reportés).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée.

L = les pertes (incluant les pertes reportées), exprimées en positif.

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

OD = tous dividendes auxquels les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires Initiales ont droit, conformément aux dispositions des Statuts.

PE = Droit aux Profits

Le Montant Disponible doit apparaître dans les Comptes Intérimaires de la classe de Parts Sociales concernée et doit être évalué par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société de bonne foi et en vue de permettre à la Société de poursuivre ses activités.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt 30 jours, mais au plus tard 10 jours avant la date à laquelle les Parts Sociales concernées seront rachetées et annulées.

Droits aux Profits signifie le droit aux dividendes représenté par un pourcentage de la valeur nominale de la classe de Parts Sociales concernée, comme prévu à l'article 15.3 des Statuts.

Liquidités Disponibles signifie (i) les espèces détenues par la Société (sauf pour les espèces sur un compte de dépôt à terme étant bloquées pour plus de six (6) mois), (ii) les instruments à court terme du marché monétaire, les obligations et bons, et toutes créances qui, selon le jugement du gérant unique ou du conseil de gérance, sera payé à la Société à court terme, moins tout endettement ou autre dette de la Société exigible sous moins de six (6) mois, tel que déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant), et (iii) tous actifs tels que des parts sociales, actions ou autres valeurs mobilières de toute nature détenues par la Société.

Montant d'Annulation signifie le montant n'excédant par le Montant Disponible afférant à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant), sous réserve que ce Montant d'Annulation ne soit pas plus élevé que le montant des Liquidités Disponibles relatif à la Période de Classe (ou la Nouvelle Période).

## 6. Parts sociales.

6.1 Sauf lorsqu'il en est prévu autrement dans les Statuts, chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une portion des actifs et bénéfices de la Société qui est proportionnelle au nombre de Parts Sociales que ce détenteur a dans la Société.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.4 La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.5 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.7 Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'article 5.3 des Statuts, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à cette même personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

### III. Gestion - Représentation

#### 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

#### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

#### 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Résolutions des associés

##### 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2 Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3 Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4 Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

##### 13. Convocations, Quorum, Majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur (s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2 Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3 Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7 Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4 L'assemblée générale annuelle se tiendra au lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

##### 15. Affectation des bénéfices

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Après allocation à la réserve légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque Part Sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions, sauf dans les cas visés à l'article 15.3 ci-dessous.

15.3 Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets et des bénéfices non distribués, y compris la prime d'émission, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

(a) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit à une distribution de dividendes égale à 1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

- (b) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit à une distribution de dividendes égale à 2% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;
- (c) les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit à une distribution de dividendes égale à 3% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;
- (d) les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit à une distribution de dividendes égale à 4% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;
- (e) les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit à une distribution de dividendes égale à 5% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;
- (f) les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit à une distribution de dividendes égale à 6% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;
- (g) les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit à une distribution de dividendes égale à 7% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;
- (h) les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit à une distribution de dividendes égale à 8% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;
- (i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit à une distribution de dividendes égale à 9% de la valeur nominale de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;
- (j) les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit à une distribution de dividendes égale à 10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;
- (k) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires Initiales auront droit à une distribution de dividendes égale à 11% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires Initiales; et
- (l) le montant restant de dividende distribuable sera alloués aux détenteurs de toutes les classes de Parts Sociales en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement dans la Société, conformément à une décision des associés de la Société.

15.4 Si l'intégralité de la dernière classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de Classe J) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 5.3 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).

15.5 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes est établi par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;
- (b) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (d) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (e) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Disposition générale

**17. Disposition générale.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant total 1.000.000USD (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.475.494USD (un million quatre-cent soixante-quinze mille quatre-cent quatre-vingt quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 2.475.494USD (deux million quatre-cent soixante-quinze mille quatre-cent quatre-vingt quatorze dollars

des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, en échange d'un apport en nature (l'Apport) d'un montant total de 7.232.096,13USD (sept millions deux cent trente-deux mille quatre-vingt seize dollars des Etats-Unis d'Amérique et treize cents).

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 7.232.096,13USD (sept millions deux cent trente-deux mille quatre-vingt seize dollars des Etats-Unis d'Amérique et treize cents), consistant en une créance (la Créance Apportée).

La valeur de l'Apport sera allouée comme suit:

(i) un montant total de 1.000.000USD (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) de l'Apport représenté par 100.000 Parts Sociales de Classe A, 100.000 Parts Sociales de Classe B, 100.000 Parts Sociales de Classe C, 100.000 Parts Sociales de Classe D, 100.000 Parts Sociales de Classe E, 100.000 Parts Sociales de Classe F, 100.000 Parts Sociales de Classe G, 100.000 Parts Sociales de Classe H, 100.000 Parts Sociales de Classe I, et 100.000 Parts Sociales de Classe J, est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant total de 6.232.096,13USD (six million deux cent trente-deux mille quatre-vingt seize dollars des Etats-Unis d'Amérique et treize cents) de l'Apport est affecté au compte de prime d'émission de la Société, dont 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe A, 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe B, 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe C, 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe D, 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe E, 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe F, 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe G, 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe H, 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe I et 623.209,613USD sont attachés aux Parts Sociales de Classe J.

La propriété et la valeur de la Créance Apportée sont attestées par un certificat émis par l'organe de gestion de la Société et par l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur de la Créance Apportée est au moins égale à 7.232.096,13USD (sept millions deux cent trente-deux mille quatre-vingt seize dollars des Etats-Unis d'Amérique et treize cents).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1 Capital social émis.** Le capital social de la Société est fixé à 2.475.494USD (deux million quatre-cent soixante-quinze mille quatre-cent quatre-vingt quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 2.475.494 (deux million quatre-cent soixante-quinze mille quatre-cent quatre-vingt quatorze) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes étant entièrement libérées, représentées par:

(a) 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires Initiales et chacune, une Part Sociale Ordinaire Initiale);

(b) 245.553 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante trois) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et chacune une Part Sociale de Classe A);

(c) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et chacune, une Part Sociale de Classe B);

(d) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et chacune, une Part Sociale de Classe C);

(e) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et chacune, une Part Sociale de Classe D);

(f) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et chacune, une Part Sociale de Classe E);

(g) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et chacune, une Part Sociale de Classe F);

(h) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et chacune, une Part Sociale de Classe G);

(i) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et chacune, une Part Sociale de Classe H);

(j) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I et chacune, une Part Sociale de Classe I); et

(k) 245.549 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J et chacune, une Part Sociale de Classe J, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires Initiales, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales

de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales).

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute Part Sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de Parts Sociales tel que prévu à l'article 5.3 des Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

L'associé unique ou les associés peuvent effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l'associé unique ou les associés de la Société, sans qu'aucune Part Sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à (i) tout gérant de la Société, et (ii) tout avocat exerçant au sein de, et tout employé de, Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du barreau de Luxembourg, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, ledit Mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058007/1035.

(160018006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

#### **Tulsa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,71.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.887.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Tulsa Luxembourg S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.887 (the “Company”), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 August 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2684 dated 2 November 2012 and lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on 13 December 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 551 dated 3 March 2013.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Osteointegration Materials LLC, a limited liability company organised under the laws of the United States of America, having its principal place of business at 221 West Philadelphia Street, Suite 60W, York, PA 17405, United States of America (the “Sole Shareholder”), duly represented by Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 28 December 2015.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 15,318 (fifteen thousand three hundred eighteen) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l. as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge of the managers of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

In compliance with the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”), it is resolved to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to start liquidation proceedings (the “Company Liquidation”).

It is further resolved to approve the financial statements as from the beginning of the current financial year (i.e. 1 January 2015) until the date of opening of the liquidation. A copy of such financial statements shall remain here annexed to be registered with the minutes.

*Third resolution:*

It is resolved to appoint I.L.L. Services S.à r.l., with its registered office located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B153141, as liquidator of the Company (the “Liquidator”), in accordance with the provisions of Article 142 of the Law.

It is resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

The Liquidator can accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Sole Shareholder and notably contribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.

The Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Company.

The Liquidator can freely delegate, under his own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or more representatives, part of its powers.

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge, up to the date of the holding of the present Sole Shareholder's meeting, to all the former and current managers of the Company (the current managers being listed hereafter), for the completion of their respective mandates as managers of the Company, unless the Company's liquidation would reveal acts of fraud or acts done in bad faith by the managers in the execution of their duties:

a) Mr. Robert Winters, class A manager, with address at 965, Wyndsong Drive, York, Pennsylvania 17402, United States of America;

b) Mr. William Reardon, class A manager, with address at 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, United States of America;

c) Mr. Andrew O'Shea, class B manager, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

d) Mr. Douwe Terpstra, class B manager, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

e) Ms. Ingrid Cernicchi, class B manager, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Tulsa Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.887 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2684 du 2 novembre 2012 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié édicté par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 551 du 3 mars 2013.

A comparu:

I.- L'associé unique de la Société, Osteointegration Materials LLC, une société constituée sous les lois des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 221 West Philadelphia Street, Suite 60W, York, PA 17405 (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Madame Sofia da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé daté du 28 décembre 2015.

La procuration susmentionnée, est paraphé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme mentionné ci-dessus, a demandé d'enregistrer au notaire comme suit:

I.- Que les 15.318 (quinze mille trois cent dix-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination de I.L.L. Services S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société pendant la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants de la Société; et
5. Divers.

Après délibération de l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable de l'assemblée en cours; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et vote sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

En application de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, (la «Loi»), il est décidé de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

Il est ensuite décidé d'approuver les états comptables depuis le début de l'exercice social en cours (au 1<sup>er</sup> janvier 2015) jusqu'à la date de l'ouverture de la liquidation. Une copie des états comptables restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Troisième résolution:*

Il est décidé de nommer I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B153141, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»), conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi.

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé Unique et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens meubles et droits, et aliéner ledit bien ou droit ou les biens ou droits si nécessaire.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour une durée limitée.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accorder une pleine et entière décharge, jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, à tous les actuels gérants de la Société (les actuels gérants de la Société étant énumérés ci-après), pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs de gérants de la Société, à moins que la Liquidation de la Société ne révèle des actes de fraude ou actes commis de mauvaise foi par les gérants au cours de leurs mandats:

a) Monsieur Robert Winters, gérant de classe A, avec adresse au 965, Wyndsong Drive, York, Pennsylvania 17402, Etats Unis d'Amérique;

b) Monsieur William Reardon, gérant de classe A, avec adresse au 221, West Philadelphia Street, York, Pennsylvania 17402, Etats Unis d'Amérique;

c) Monsieur Andrew O'Shea, gérant de classe B, avec adresse au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

d) Monsieur Douwe Terpstra, gérant de classe B, avec adresse au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) Madame Ingrid Cernicchi, gérante de classe B, avec adresse au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/455. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058311/175.

(160018553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**ZHS Holding 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.300,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 197.016.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December, at 4 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SPI Group S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies under the number

B 123.116 (“SPI Group S.à r.l.”), represented by Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Olympe Anacot B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at 3127, rue Strawinskylaan, NL - 1077ZX Amsterdam, registered with the Kamer van Koophandel under the number 34216850 (“Olympe Anacot” and together with SPI Group SA, the “Shareholders” or the “Contributors”), represented by Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I - The appearing parties are the Shareholders of “ZHS Holding 1”, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number B 197016 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1823 page 87492 of 22 July 2015 and lastly modified by a deed of the undersigned notary, on 18 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

II.- That the 25,200 (twenty-five thousand two hundred) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Company, are represented and accordingly the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of 25,200 (twenty-five thousand two hundred United States Dollars) to 25,300 (twenty-five thousand three hundred United States Dollars), by the issue of (i) 85 (eighty-five) class A shares, subject to the payment of a share premium of USD 48,236,741 (forty-eight million two hundred thirty-six thousand seven hundred forty-one United States Dollars) to the class A share premium account of the Company, and (ii) 15 (fifteen) class B shares, subject to the payment of a share premium of USD 8,512,366 (eight million five hundred twelve thousand three hundred sixty-six United States Dollars) to the class B share premium account of the Company, through contributions in kind;
3. Subscription and payment by SPI Group S.à r.l. and Olympe Anacot B.V. of the new shares and share premium;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company further to resolutions 2. and 3. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

#### *First resolution:*

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,200 (twenty-five thousand two hundred United States Dollars) to USD 25,300 (twenty-five thousand three hundred United States Dollars), by the issue of (i) 85 (eighty-five) class A shares (the “New Class A Shares”), subject to the payment of a share premium amounting to USD 48,236,741 (forty-eight million two hundred thirty-six thousand seven hundred forty-one United States Dollars) (the “Class A Share Premium”) which shall be allocated to the class A share premium account of the Company, and (ii) 15 (fifteen) class B shares (the “New Class B Shares”, and together with the New Class A Shares, the “New Shares”) subject to the payment of a share premium amounting to USD 8,512,366 (eight million five hundred twelve thousand three hundred sixty-six United States Dollars) (the “Class B Share Premium” and together with the Class A Share Premium, the “Share Premium”), which shall be allocated to the class B share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through contributions in kind.

*Third resolution:*

It is unanimously resolved to accept the subscription of the New Shares and the payment of the New Shares and the Share Premium by the Contributors through the following contributions:

- SPI Group S.à r.l., here represented by Régis Galiotto, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to the New Class A Shares, subject to the payment of the Class A Share Premium, the whole to be paid-up through a contribution in kind consisting of 850 (eight hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 45 (forty-five Euro) each that SPI Group S.à r.l. holds in Spirits International B.V., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at Rotterdam, the Netherlands, and its effective place of management at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.481 (“SPI Spirits”), having an aggregate value amounting to USD 48,236,826 (forty-eight million two hundred thirty-six thousand eight hundred twenty-six United States Dollars) (the “Contribution 1”) out of which an amount of USD 48,236,741 (forty-eight million two hundred thirty-six thousand seven hundred forty-one United States Dollars) shall be allocated to the class A share premium account; and

- Olympe Anacot, here represented by Régis Galiotto, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to the New Class B Shares, subject to the payment of the Class B Share Premium, to be paid-up through a contribution in kind consisting of 150 (one hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 45 (forty-five Euro) each that Olympe Anacot holds in SPI Spirits, having an aggregate value amounting to USD 8,512,381 (eight million five hundred twelve thousand three hundred eighty-one United States Dollars) (the “Contribution 2”) (the Contribution 1 and the Contribution 2 to be referred to as the “Contributions”), out of which an amount of USD 8,512,366 (eight million five hundred twelve thousand three hundred sixty-six United States Dollars) shall be allocated to the class B share premium account.

*Contributors' intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes SPI Group S.à r.l., here represented by Régis Galiotto, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the New Class A Shares, subject to the payment of the Class A Share Premium, the whole to be subscribed through the Contribution 1.

Thereupon intervenes Olympe Anacot, here represented by Régis Galiotto, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to the New Class B Shares, subject to the payment of the Class B Share Premium, to be subscribed through the Contribution 2.

The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributors through the Contributions.

*Evidence of the Contributions' Existence*

Proof of the Contributions has been given to the undersigned notary.

*Valuation of the Contributions*

The net value of the Contributions is evaluated at USD 56,749,207 (fifty-six million seven hundred forty-nine thousand two hundred seven United States Dollars).

Such evaluation has been approved by all of the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 18 December 2015, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it for the formality of registration.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contributions having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- SPI Group S.à r.l., holder of 21,505 (twenty-one thousand five hundred five) class A shares of the Company;
- Olympe Anacot, holder of 3,795 (three thousand seven hundred ninety-five) class B shares of the Company.

The notary acts that all the shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Sixth resolution:*

It is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company (the “Articles”) according to resolutions 2 and 3 above to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 25,300 (twenty-five thousand three hundred United States Dollars), represented by 25,300 (twenty-five thousand three hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each divided into:

- 21,505 (twenty-one thousand five hundred five) class A shares (the “Class A Shares”); and
- 3,795 (three thousand seven hundred ninety-five) class B shares (the “Class B Shares”).”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 4:30 p.m..

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre à quatre heures de l'après-midi.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

SPI Group S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.116 («SPI Group S.à r.l.»), ici représentée par Régis Galiotto, domicilié au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration faite sous seing privé; et

Olympe Anacot B.V., une société à responsabilité de droit néerlandais, ayant son siège social sis au 3127, rue Strawinskyaan, NL - 1077ZX Amsterdam, enregistré auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 34216850 («Olympe Anacot» et ensemble avec SPI Group SA, les «Associés» ou les «Apporteurs»), ici représentée par Régis Galiotto, domicilié au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration faite sous seing privé.

Les procurations susmentionnées, paraphées "ne varietur" par le mandataire au nom des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les parties représentées, comme indiqué ci-dessus, ont sollicité le notaire d'acter que:

I.- Les parties représentées sont les Associés de "ZHS Holding 1", une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 3, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 197016 et constituée suivant acte du notaire soussigné, le 6 mai 2015, publié au recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1823 page 87492 en date du 22 juillet 2015 et dernièrement modifié par un acte du notaire soussigné, le 18 décembre 2015, non encore publié au recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C (la "Société").

II.- Les 25.200 (vingt-cinq mille deux cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les Associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 25.200 USD (vingt-cinq mille deux cents dollars américains) à 25.300 USD (vingt-cinq mille trois cents dollars américains) par l'émission de (i) 85 (quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe A, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 48.236.741 USD (quarante-huit million deux cent trente-six mille sept cent quarante-et-un dollars américains) au compte de prime d'émission de classe A de la Société, et de (ii) 15 (quinze) parts sociales de classe B, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 8.512.366 USD (huit million cinq cent douze mille trois cent soixante-six dollars américains) au compte de prime d'émission de classe B de la Société, au moyen d'apports en nature;

4. Souscription et paiement par SPI Group S.à r.l. and Olympe Anacot B.V. des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission;

5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

6. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société suite aux résolutions 2. et 3. ci-dessus; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir une convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à

l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 25.200 USD (vingt-cinq mille deux cents dollars américains) à 25.300 USD (vingt-cinq mille trois cents dollars américains) par l'émission de (i) 85 (quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 48.236.741 USD (quarante-huit million deux cent trente-six mille sept cent quarante-et-un dollars américains) (la «Prime d'Emission de Classe A») qui sera alloué au compte de prime d'émission de classe A de la Société, et de (ii) 15 (quinze) parts sociales de classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 8.512.366 USD (huit million cinq cent douze mille trois cent soixante-six dollars américains) (la «Prime d'Emission de Classe B») et ensemble avec la Prime d'Emission de Classe A, la «Prime d'Emission») qui sera alloué au compte de prime d'émission de classe B de la Société, la totalité devant être entièrement libérée par des apports en nature.

*Troisième résolution:*

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par les Apporteurs, au moyen des apports suivants:

- SPI Group S.à r.l., ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit aux Nouvelles Parts Sociales de Classe A, moyennant le paiement de la Prime d'Emission de Classe A, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 850 (huit cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune que SPI Group S.à r.l. détient dans Spirits International B.V., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas, et son lieu de direction effectif au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.481 («SPI Spirits»), ayant une valeur globale de 48.236.826 USD (quarante-huit million deux cent trente-six mille huit cent vingt-six dollars américains) (l'«Apport 1») dont un montant de 48.236.741 USD (quarante-huit million deux cent trente-six mille sept cent quarante-et-un dollars américains) sera alloué au compte de prime d'émission de classe A; et

- Olympe Anacot, ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit aux Nouvelles Parts Sociales de Classe B, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune que Olympe Anacot détient dans SPI Spirits, ayant une valeur globale de 8.512.381 USD (huit million cinq cent douze mille trois cent quatre-vingt-un dollars américains) (l'«Apport 2») (l'Apport 1 et l'Apport 2 étant collectivement dénommés les «Apports»), dont un montant de 8.512.366 USD (huit million cinq cent douze mille trois cent soixante-six dollars américains) sera alloué au compte de prime d'émission de classe B.

*Intervention des Apporteurs - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite SPI Group S.à r.l., ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe A, moyennant le paiement de la Prime d'Emission de Classe A, au moyen de l'Apport 1.

Intervient ensuite Olympe Anacot, ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe B, moyennant le paiement de la Prime d'Emission de Classe B, au moyen de l'Apport 2.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par les Apporteurs au moyen des Apports.

*Preuve de l'existence des Apports*

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire soussigné.

*Evaluation des Apports*

La valeur nette des Apports est estimée à 56.749.207 USD (cinquante-six million sept cent quarante-neuf mille deux cent sept dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par tous les gérants de la Société par une déclaration de valeur d'apport en date du 18 décembre 2015, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant de gérant dans le cas d'une augmentation de capital et qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et les Apports étant pleinement réalisés, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- SPI Group SA, propriétaire de 21.505 (vingt-et-un mille cinq cent cinq) parts sociales de classe A de la Société; et
- Olympe Anacot, propriétaire de 3.795 (trois mille sept cent quatre-vingt- quinze) parts sociales de classe B de la Société.

Le notaire acte que toutes les parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

Il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société (les «Statuts») conformément aux résolutions 2 et 3 ci-dessus, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 25.300 USD (vingt-cinq mille trois cents dollars américains) représenté par 25.300 (vingt-cinq mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, divisées en:

- 21.505 (vingt-et-un mille cinq cent cinq) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»); et
- 3.795 (trois mille sept cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»).

*Déclaration*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée à 16 h 30.

Dont Acte, fait et passé a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, Notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: LAC/2015/41924. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058354/253.

(160018117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Volaris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.618.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le trente décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

CITRAN GREYSAC S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.287 (la "Comparante"), dûment représentée par Maître Nicolas HAMEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10 rue Pierre d'Aspelt, en vertu d'une procuration sous seing privée qui lui a été délivrée à Luxembourg le 29 décembre 2015 (le "Mandataire").

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

La Comparante est la seule et unique actionnaire de la société "VOLARIS S.A." (la "Société"), ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 4A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 19 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1125 du 3 mai 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 167.618.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

La Comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La Comparante, représentée comme ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant 5 ans au siège social de la Comparante à L-1840 Luxembourg, 11b boulevard Joseph II.

La Comparante représentée comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation du registre aux actions de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente (30) jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à EUR 1.100,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Hamel, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058341/57.

(160018506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

#### **Weila Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 28, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 56.257.

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WEILA IMMOBILIEN S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-3737 Rumelange, 28, rue Henri Luck, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 56257, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 16 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 614 du 28 novembre 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en qualité de remplacement de Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2012, publié au Mémorial C n°1220 du 15 mai 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne WEINANDT, demeurant à L-3737 Rumelange, 28, rue Henri Luck.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Luc DE NADAI, demeurant à L-3720 Rumelange, 28A rue d'Esch.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société et fixation de ses pouvoirs
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Madame Anne WEINANDT, gérante, née le 12 septembre 1950 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3737 Rumelange, 28, rue Henri Luck

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Anne WEINANDT, Luc DE NADAI, MOUTRIER Blanche

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anne Weinandt, Luc De Nadai, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058345/55.

(160017920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**911 for IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 169.244.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "911 for IT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, constituée suivant acte notarié, en date du 4 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1696 du 5 juillet 2012, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.244.

La séance est ouverte à 10:00 heures, sous la présidence de Monsieur Christian BELKREIR, demeurant à L-5712 Aspelt, 27 Kierfeschstrooss.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Luc DEBY, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.-Transfert du siège social de la société de l'adresse L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel à l'adresse L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

## 2.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les VINGT MILLE CENT TRENTE (20.130) actions de classe A, et les DOUZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX (12.870) actions de classe B représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 33.000,-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de l'adresse L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel à l'adresse L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 4.1. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Le siège social de la société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville d'Esch-sur-Alzette par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration".

Les autres alinéas de l'article 4 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christian Belkreir, Luc Deby, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058357/58.

(160018498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

### **AmTrust Reinsurance Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.003.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of November.

Before, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "AmTrust Reinsurance Luxembourg", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated under the name of Inter-Re S.A., by a deed enacted by Me Frank BADEN, notary residing in Luxembourg on 23 November 1995, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 47 dated 25 January 1996, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 53003 ("The Company").

The meeting was opened at 2.45pm and was presided by Mr. Régis GALIOTTO, Notary's clerk, residing professionally in Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Mrs. Solange WOLTER, Notary's clerk, residing professionally in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in Luxembourg  
The bureau of the meeting having thus have been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital by an amount of three million United States Dollars (3,000,000 USD) by increase of the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of seven million thirty thousand United States Dollars (7,030,000 USD) to ten million thirty thousand United States Dollars (10,030,000 USD).

2. Payment

3. Subsequent modification of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, all the one thousand (1,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of three million United States Dollars (3,000,000.- USD) by increase of the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of seven million thirty thousand United States Dollars (7,030,000 USD) to ten million thirty thousand United States Dollars (10,030,000 USD).

*Second resolution*

“AmTrust Holdings Luxembourg”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.739, has fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of three million United States Dollars (3,000,000.- USD) is at free disposal of the Company as it is proved to the undersigned notary who states it.

*Third resolution*

Consequently, the general meeting decides to modify Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at ten million thirty thousand United States Dollars (10,030,000 USD) divided into one thousand (1,000) shares without par value.” There being no other business, the meeting was adjourned at

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand one hundred Euros (3,100.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AmTrust Reinsurance Luxembourg», une société anonyme avec siège social à 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg constituée sous la dénomination sociale de Inter-Re S.A., suivant acte reçu par Me Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 47 du 25 janvier 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 53003 (la «Société») (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de M. Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire, Mme Solange WOLTER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.000.000 USD) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions, pour le passer de son montant actuel de sept millions trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.030.000 USD) à dix millions trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.030.000 USD).

2. Libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les mille (1,000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.000.000,- USD), pour le passer de son montant actuel sept millions trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.030.000 USD) à dix millions trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.030.000 USD), par augmentation de la valeur intrinsèque des mille (1.000) actions.

*Deuxième résolution*

«Amtrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 142.739, a libéré entièrement le capital social moyennant un apport en numéraire de sorte que le montant de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.000.000,- USD) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à dix millions trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.030.000 USD) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale. » Frais Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille cent Euros (3.100.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux membres du bureau connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. COQUILLE, S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058388/120.

(160018747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**ACMCL, Association des cultures et musiques camerounaises au Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9660 Insenborn, 1, maison.

R.C.S. Luxembourg F 10.681.

—  
**STATUTS**

Entre les soussignés:

- Charles Ondoua Mvondo, 1 maison, L-9660 Insenborn, artiste de nationalité camerounaise;
- Caroline Adia, 88 rue d'Hollerich, L-1740 Luxembourg, aide familiale de nationalité camerounaise;
- Emmanuel Tina Asseng, 31 rue de Schiffflange, F-67410 Drusenheim, artiste-comédien-conteur de nationalité camerounaise;

Et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. La dénomination, l'objet, le siège, la durée et l'exercice social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Association des cultures et musiques camerounaises au Luxembourg», en abrégé ACMCL»

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- 1 - d'organiser des événements culturels, gastronomiques et sportifs au Luxembourg;
- 2 - de promouvoir les différents rythmes de danses comme par exemple le bikutsi, le makossa et l'assiko ainsi que de partager et faire connaître les différentes nourritures du Cameroun;
- 3 - de présenter, partager et faire connaître ces cultures dans les communes, les écoles, les maisons des retraités, etc.;
- 4 - de soutenir les artistes vivant au Cameroun travaillant dans les mêmes domaines;

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** L'association a son siège social à Insenborn. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 5.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**II. Les membres**

**Art. 7.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

**Art. 8.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

**Art. 9.** Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

**Art. 10.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance des cotisations tout membre n'ayant pas payé la cotisation lui incombant.

**Art. 11.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 9 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 12.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

**Art. 13.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**III. L'assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

**Art. 15.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et, le cas échéant, du règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et, le cas échéant, des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

**Art. 16.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 17.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 18.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions des articles 11 et 26. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Le mandat doit être écrit.

**Art. 19.** Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être consulté sur demande préalable par les associés et les tiers.

#### **IV. Le conseil d'administration**

**Art. 20.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 administrateurs, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans renouvelable.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment en son sein ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 21.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de la moitié des administrateurs. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Le mandat doit être écrit. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

**Art. 22.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. À l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature d'un administrateur en fonction.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

**Art. 23.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25.** Les ressources de l'association comprennent non exclusivement:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

#### **V. La modification des statuts, la dissolution et la liquidation**

**Art. 26.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 27.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

## VI. Les dispositions finales

**Art. 28.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi, le cas échéant, qu'au règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Luxembourg, le 25/01/2016.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2016058395/115.

(160019343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

### **Allandin Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 164.117.

L'an deux mille seize, le vingt et unième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de “ALLANDIN INVESTMENT S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.117, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER alors notaire de résidence à Esch/Alzette, le 16 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2912 du 29 novembre 2011,

et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Alexia UHL; juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Rachel BERNARD, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de “FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.” en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le “Liquidateur”);
- 4 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. BERNARD, A. UHL, L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1697. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058428/91.

(160019676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.